\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Waleed Mohammed Al Smani  
Minister of Justice  
Postal Code 11472  
P.O. Box 7775  
Riyadh  
Saudi Arabia

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Ministre,

**J’ai appris avec inquiétude que Manahel al Otaibi, professeure de fitness et militante des droits des femmes âgée de 30 ans, subit des actes de torture et d’autres mauvais traitements à la prison d’Al Malaz.** Après une nouvelle période de détention au secret pendant un mois, elle a pu contacter ses proches et les a informés qu’elle avait été placée à l’isolement pendant un mois entier et qu’elle avait été rouée de coups par des gardiens de prison et des codétenues. Elle leur a également indiqué avoir été forcée à nettoyer des toilettes et que, même si elle avait été sortie de sa cellule d’isolement pour les contacter, les autorités pénitentiaires l’avaient menacée de l’y renvoyer.

Le 9 janvier 2024, le Tribunal pénal spécial a condamné Manahel al Otaibi à 11 ans d’emprisonnement pour des «infractions terroristes» à l’issue d’un procès tenu en secret, après l’avoir déclarée coupable en vertu des articles 43 et 44 de la Loi saoudienne relative à la lutte contre le terrorisme et son financement. Sa famille n’a pas eu accès aux documents judiciaires de son dossier, ni aux preuves retenues contre elle.

Manahel al Otaibi a été arrêtée le 16 novembre 2022 et accusée d’avoir enfreint la Loi relative à la lutte contre la cybercriminalité parce qu’elle a publié des tweets comportant des hashtags en faveur des droits des femmes et diffusé sur Snapchat des photos d’elle vêtue d’une tenue «indécente» dans un centre commercial. Son dossier a été examiné dans un premier temps, le 23 janvier 2023, par le tribunal pénal de Riyadh, qui l’a ensuite transmis au Tribunal pénal spécial. Selon des documents de procédure qu’Amnesty International a pu consulter, Manahel al Otaibi a été poursuivie pour «publication et diffusion de contenu comportant la commission de péchés en public et incitant des personnes et des filles dans la société à renoncer aux principes religieux et aux valeurs sociales ainsi qu’à porter atteinte à l’ordre public et aux bonnes mœurs sur son compte Twitter», en violation de la Loi relative à la lutte contre la cybercriminalité. Les charges retenues contre elle reposent sur ses publications de réseaux sociaux jugées «contraires aux règles et aux lois relatives aux femmes», notamment par l’utilisation du hashtag #EndMaleGuardianship.

Les autorités saoudiennes l’ont soumise à une disparition forcée entre le 5 novembre 2023 et le 14 avril 2024. Après cette période de plus de cinq mois où personne ne savait où elle se trouvait, elle a contacté sa famille et lui a dit qu’elle était détenue à l’isolement à la prison d’Al Malaz, avec une jambe cassée après avoir été rouée de coups en détention, et qu’elle n’avait pas accès à des soins médicaux.

Sa sœur Fawzia al Otaibi a déclaré à Amnesty International qu’elle pensait que la seule raison pour laquelle Manahel al Otaibi avait finalement été autorisée à téléphoner était de faire passer un message à sa famille pour qu’elle cesse de s’exprimer publiquement au sujet de son incarcération.

**Je vous appelle à ordonner la libération immédiate et sans condition de Manahel al Otaibi, car elle a été condamnée uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d’expression. En attendant sa libération, elle doit pouvoir bénéficier d’un accès immédiat à des soins médicaux, et ses allégations de torture et d'autres mauvais traitements doivent donner lieu à une enquête impartiale.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite, Kirchenfeldstrasse 64, 3005 Berne

Fax: 031 351 45 81 / E-mail: cemb@mofa.gov.sa ; saudia.be@bluewin.ch